

MR MUSCLE NETTOYANT CHLORE II

National Fire Protection Association (NFPA)	Risques d'incendie Santé Réactivité 0 1 0 Danger spécifique	Hazardous Material Information System (HMIS)	<table><tr><td>Santé</td><td>1</td></tr><tr><td>Risques d'incendie</td><td>0</td></tr><tr><td>Réactivité</td><td>0</td></tr></table>	Santé	1	Risques d'incendie	0	Réactivité	0
Santé	1								
Risques d'incendie	0								
Réactivité	0								
Vêtements de protection	Aucun requis	Apparence	Blanc. Poudre Voir la Section 9. ATTENTION: Peut irriter modérément les yeux. Peut irriter modérément la peau.						

Section 1. Identification du produit et de la compagnie

Nom du produit	MR MUSCLE NETTOYANT CHLORE II	Code	94495
Utilisation du produit	Industriel/Institutionnel: Le produit de nettoyage.	PMS#	438691
FTSS#	126468001	Date de validation	8/16/2000
Siège social aux É.U.	Johnson Wax Professional 8310 16th Street Sturtevant, Wisconsin 53177-0902 Phone: (888) 352-2249 MSDS Internet Address: www.jwp.com	Date d'impression	8/16/2000
Siège social au Canada		Remplace	Aucune validation antérieure.
Johnson Wax Professional 100 Matheson Blvd. East, Suite 203 Mississauga, Ontario L4Z 2G7 Phone: (905) 755-0913 or (888) 746-5971		En cas d'urgence	(800) 851-7145

Section 2. Composition et informations sur les ingrédients

Ingrédients	# CAS	% en poids	Limites d'exposition	CL50/DL50
Quartz (See Sections 8 and 11)	14808-60-7	0.1-1.0	TWA: 0.1 (mg/m ³) de OSHA (PEL) [États-Unis] TWA: 0.1 (mg/m ³) de ACGIH (TLV) [États-Unis] Non disponible.	Non disponible.
Carbonate de sodium	497-19-8	1-5		ORALE (DL50): Aiguë: 4090 mg/kg [Rat]. POUSSIÈRES (CL50): Aiguë: 2300 mg/m ³ 2 heures [Rat]. ORALE (DL50): Aiguë: 6450 mg/kg [Rat].
Calcium carbonate	1317-65-3	60-100		

Section 3. Identification des risques

Voies d'absorption	Inhalation. Contact avec la peau. Contact avec les yeux.
Effets aigus potentiels sur la santé	
Yeux	Peut irriter modérément les yeux.
Peau	Peut irriter modérément la peau.
Inhalation	Inconnu.
Ingestion	Inconnu.
Conditions médicales aggravées par une surexposition:	Inconnu.
Voir Information toxicologique (section 11)	

Section 4. Premiers soins

Contact avec les yeux	Rincer immédiatement à grande eau. En cas d'irritation, consulter un médecin.
Contact avec la peau	Rincer immédiatement à grande eau. En cas d'irritation, consulter un médecin.
Inhalation	Les premiers secours ne sont pas nécessaires.
Ingestion	Boire immédiatement et abondamment de l'eau. Consulter un médecin.

Section 5. Mesures de lutte contre l'incendie

Inflammabilité du produit	Inconnu.
Points d'éclair	Inconnu.
Produits de la combustion	Inconnu.
Appareils et méthodes de lutte contre les incendies	Éteindre avec un brouillard d'eau ou avec un extincteur à anhydride carbonique, à poudre sèche ou à mousse appropriée. On peut recourir aux méthodes habituelles de lutte contre l'incendie.
Special Remarks on Fire and Explosion Hazards	Inconnu. Contient une oxydant. Pourrait s'enflammer par combustion spontanée en présence de substances combustibles. Les contenants peut faire éclater en chaleur du feu.

Section 6. Mesures à prendre lors de déversements accidentels

Précautions personnelles	Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).
Précautions pour l'environnement et procédures de nettoyage	En cas de déversement important: Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Balayer ou ramasser le matériel. Placer dans des contenants secs et propres répondant aux normes des méthodes approuvées d'élimination. Terminer le nettoyage avec un rinçage à l'eau.

Section 7. Manipulation et entreposage

Manutention	Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. POUR USAGE INDUSTRIEL SEULEMENT
Entreposage	Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Protéger du gel. GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Section 8. Contrôles lors de l'exposition/Protection personnelle

Contrôles d'ingénierie	Aucune ventilation particulière requise. Ventilation adéquate du local.
Protection personnelle	
Yeux	Aucune condition particulière dans les conditions normales d'utilisation.
Mains	Aucune condition particulière dans les conditions normales d'utilisation.
Respiratoire	Aucun vêtement de protection spécial n'est requis. L'utilisation de ce produit ne produira pas d'aérosols respirables tels que la poussière de quartz respirable.
Pieds	Aucune condition particulière dans les conditions normales d'utilisation.
Corps	Aucun vêtement de protection spécial n'est requis.

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

État physique et apparence	Poudre
Odeur	Du pin.
Couleur	Blanc.
pH	10.6 [Basique.] (Boue)
Solubilité dans l'eau	Faible

Section 10. Stabilité et réactivité

Stabilité du produit et réactivité	Le produit est stable.
Conditions d'instabilité	Inconnu.
Incompatibilité avec différentes matières	Réactif avec les acides. Eviter de mélanger avec: Ammoniac.
Produits de décomposition dangereux	Quand exposé au feu: Forme des produits habituels de combustion.
Polymérisation Dangereuse	Ne se produira pas.

Section 11. Données relatives à la santé et à la toxicologie

Toxicité aiguë	ORALE (DL50) Estimée à un niveau supérieur à 5000 mg/kg (rat). CUTANÉE (DL50) Estimée à un niveau supérieur à 2000 mg/kg (rat).
Effets d'une exposition chronique	Inconnu.
Autres effets toxiques	L'exposition prolongée et excessive à la silice cristalline inhalable pourrait causer la silicose, une forme de fibrose pulmonaire. Il risque d'en résulter de graves lésions permanentes aux poumons. Lorsque le produit est utilisé selon les directives, l'exposition au produit est minimale. NTP: La silice cristalline est classée en tant que substance cancérogène prévue pour les humains par le NTP "substances ou groupes de substances pouvant être raisonnablement prévus comme cancérogènes".

Section 12. Information sur l'écologie

Non disponible.

Section 13. Considérations lors de la disposition

Information sur les déchets	Aucune précaution spéciale n'est nécessaire. Éliminer selon les dispositions prévues par les différentes réglementations fédérale, provinciales, locales ou d'État.
------------------------------------	---

Section 14. Renseignements sur l'expédition

Classification pour le DOT

Non réglementé

TDG Classification

Non réglementé

Section 15. Information réglementaire

Les renseignements dans cette section se rapportent aux ingrédients dans la section 2.

Réglementation des É.-U.

Federal CWA (Clean Water Act) 311: Dodécylbenzène sulfonate de sodium
CERCLA : Substances dangereuses: Dodécylbenzène sulfonate de sodium
état New Jersey - Liste des déversements: Dodécylbenzène sulfonate de sodium
New Jersey: Dodécylbenzène sulfonate de sodium, Quartz
Massachusetts - Liste des déversements: Dodécylbenzène sulfonate de sodium
Massachusetts RTK: Dodécylbenzène sulfonate de sodium, Quartz
Pennsylvanie RTK: Dodécylbenzène sulfonate de sodium, Quartz
Ils n'y a pas des principes qui sont soumis la nécessité de rapporter en suivant 'Proposition 65' de Californie.

Information sur les produits enregistrés Sans objet.

Règlements canadiens

SIMDUT Classification Sans objet.

Symbole du SIMDUT



Information sur les produits enregistrés Sans objet.

Inventaire des Produits Chimiques Tous les ingrédients de ce produit figurent ou ils sont exemptes du Inventaire Américain des Substances Chimiques (Toxic Substance Control Act -TSCA).

Section 16. Renseignements supplémentaires

Autres considérations
spéciales

Non disponible.

Version

1

Avis au lecteur

Ce document a été préparé de sources considérées techniquement sérieuses. Il ne constitue pas une garantie, énoncée ou tacite, de l'exactitude des renseignements ci-inclus. Les conditions actuelles d'usage et de manutention sont hors du contrôle du vendeur. L'utilisateur doit s'assurer qu'il possède toutes les données en cours, en regard de son utilisation particulière et qu'il respecte tous les règlements fédéraux, des états, provinciaux et municipaux.